



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-95601>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-95601

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service commande publique

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux prestations de sécurité civile pour la Ville de Troyes - RELANCE-

Type de marché : Services

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot 1 : Prestations de sécurité civile des cérémonies de commémorations Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - CROIX ROUGE FRANCAISE - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L AUBE (77567227219785) Notifié le 21/08/2025 Attribué pour les prix du bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel de 3 000 euros HT, reconductible deux fois tacitement par période d'un an, soit 9 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre reconductions comprises. Lot 2 : Prestations de sécurité civile des manifestations sportives Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - CROIX ROUGE FRANCAISE - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L AUBE (77567227219785) Notifié le 21/08/2025 Attribué pour les prix du bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel de 9 000 euros HT, reconductible deux fois tacitement par période d'un an, soit 27 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre reconductions comprises. Lot 3 : Prestations de sécurité civile de la foire de mars Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - CROIX ROUGE FRANCAISE - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L AUBE (77567227219785) Notifié le 21/08/2025 Attribué pour les prix du

bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel de 20 000 euros HT, reconductible deux fois tacitement par période d'un an, soit 60 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre reconductions comprises. Lot 4 : Autres manifestations Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - CROIX ROUGE FRANCAISE - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L AUBE (77567227219785) Notifié le 21/08 /2025 Attribué pour les prix du bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel de 38 000 euros HT, reconductible deux fois tacitement par période d'un an, soit 114 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre reconductions comprises. Autres informations : Rappel des critères de jugement des offres : Prix des prestations, noté sur 10, pondération 70%, jugé au regard du montant du Détail Quantitatif Estimatif. Valeur technique, notée sur 10, pondération 30%, jugée au regard du mémoire technique fourni par le candidat, répondant aux sous-critères suivants : - Moyens techniques dédiés à la réalisation des prestations (moyens de communication pendant l'exécution des prestations, modalités de transmission des comptes-rendus, etc), notés sur 5 points. - Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations (désignation d'un interlocuteur privilégié, qualité et pertinence de l'équipe proposée, modalité d'organisation des moyens humains, suivi et encadrement des équipe, etc), notés sur 3 points. - Méthodologie d'organisation du candidat (organisation prévue pour remplir plusieurs missions simultanément sur différents sites, dispositifs d'auto-contrôle, modalités de réalisation des prestations pour chaque type de missions cités aux articles du CCTP), notée sur 2 points. Durée de l'accord-cadre : Le présent accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la date de l'accusé réception de la notification par le titulaire. Les bons de commande ne pourront être émis qu'à compter du 03 mars 2025, date de fin du marché en cours. Il pourra ensuite être renouvelé deux fois, tacitement, par période d'un an. Sa durée ne pourra donc excéder trois ans. En outre, le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction tacite de l'accord-cadre. Si la collectivité décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, elle adressera au titulaire, au moins un mois avant son échéance, une lettre de non reconduction en recommandé avec accusé de réception. Délai d'exécution : Le délai d'exécution sera défini par la collectivité dans chaque bon de commande.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2025